

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2017

Le conseil municipal s'est réuni le 23 mai 2017 à 18 heures sous la présidence de VIDAL Daniel, Maire

Etaient présents : ARRIBAT Bernard, BLANC Maurice, GAYRAUD Claude, MAS Bernard, PONS Françoise, RAZIMBAUD Jean-Louis, RAZIMBAUD Olivier, ROQUE Christiane, ROUMESTANT Bernard, SALES Laure, SICARD Nathalie, STELLA Nicole

Absents : PROENCA Antoine , SENDERENS Cédric

1°) choix des entreprises pour la construction de la mairie

L'analyse des offres faite par l'Architecte a été transmise, au vu des éléments figurant dans ce dossier, le conseil à l'unanimité décide de choisir les entreprises suivantes pour chaque lot :

Lot 1 : Terrassement – Gros Œuvre – Enduits – Sols Durs - VRD

Entreprise CAGIBAT II pour un montant de 120.142,23€ HT

Lot 2 : Charpente – couverture- zinguerie

SARL THERON pour un montant de 31.289,89€ HT

Lot 3 : Menuiseries extérieures – Serrurerie

Entreprise CORBIERE pour un montant de 58.527,00€ HT

Lot 4 : Plâtrerie – Cloisons – Plafonds – faux plafonds – Faïences

SAS Guillaume et Christian THERON pour un montant de 24.962,00€ HT

Lot 5 : Menuiseries intérieures

Entreprise CORBIERE pour un montant de 11.288,50€ HT

Lot 6 : Peinture – revêtements muraux

Entreprise MAGNAN pour un montant de 6.876,84€ HT

Lot 7 : Electricité

Entreprise Plombelec pour un montant de 17.497,46€ HT

Lot 8 : Chauffage –VMC – Plomberie – Sanitaire

Entreprise CALVAYRAC pour un montant de 47.478,55€ HT

Autorise Mr le Maire à signer les marchés

2°) autorisation à donner au maire pour ester en justice

Jacques Colombier a déposé un recours au Tribunal administratif de Toulouse suite au refus de la commune de lui vendre 3 concessions perpétuelles au cimetière de Murat.

La commune doit présenter un mémoire, et Bernard Mas a contacté un avocat à Toulouse.

Le conseil décide de confier cette affaire à Me COURRECH et autorise Mr le Maire à représenter la commune pour ester en justice

3°) décision modificative du budget

Suite à la souscription de parts sociales auprès de la CUMA pour l'achat d'une mini pelle caterpillar, d'une rigoleuse et de la reprise de la mini pelle Terex, le conseil accepte de passer des écritures d'ordre et d'établir une décision modificative comme suit :

Dépenses investissement 271 : + 1.160,00€

Recettes investissement 271 : + 1.160,00€

4°) désignation des membres pour la CIID

Par délibération du 30 janvier 2017, le Conseil Communautaire a créé la Commission Intercommunale des Impôts Directs, cette commission se substitue à la commission

communale des impôts directs en ce qui concerne les locaux commerciaux et les établissements industriels

Elle est composée du Président de la Communauté et de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants. Les membres seront désignés par le directeur départemental des finances publiques du Tarn sur la base d'une liste de 40 personnes (20 titulaires et 20 suppléants)

Pour la commune de Murat, il faut proposer 2 membres titulaires : MAS Bernard et ARRIBAT Bernard et 2 membres suppléants : VIDAL Daniel et RAZIMBAUD Jean-Louis

5°)mazades

Le conseil décide de valider les votes qui se sont déroulés le samedi 25 février 2017

Section de Candoubre : inscrits : 39 votants : 38

Le conseil municipal accepte la vente à :

ARNAL Bernard parcelles K 489-490-491a-491b-624

CAUQUIL Magali parcelles K 79partiel et K87partiel parcelle K 83 et K86 partiel

CEBE Pierre parcelles K 460 partie et K569 partie

DOUGADOS Bernadette (parcelle K 176)

FARENC Jean-François (parcelles K 427-428a-430-432a-432 K 431 – 445- 433-446 K447

GALTIER Gérard (parcelle K 152)

HERAULT Jean-Baptiste (parcelle K654)

MENESSON Stéphane (parcelle K494 partie)

SALLES Annie (parcelles L584-585-586- 590 – 591 – 592 – 593 – 595 – 596 – 597 – 598 – 602

Refuse la vente à STELLA Nicole et Patrick : parcelles K 126 - 127 -128 – 156 - 158 – 157

Refuse la vente à BARTHE Marcel : parcelles K 120- 130- 136 -137 -206

7°) questions diverses :

Tour de garde des élections : inchangé

Demande formulée par Maryse Dax pour l'entretien du jardin à côté de l'ancienne poste

Courrier de l'Inspecteur d'académie pour le projet de suppression d'un poste